Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

venue East 90, avenue Sheppard Est Bureau 200

Suite 200 Toronto (Ontario) M2N 0A4

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton			Ottawa		
Date	Jeudi 21 novembre 2024			Heure de départ		16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Pluie (Temp. : 5 °C)			Vent		16 km/h (Nord-Est)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)					
Nombre de courses	10	Courses de qualification		Ø	Inscription totales	ons 79/90
Total des paris \$ 203, 659 mutuels						
Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau			Réunion de paddor Réunion		Réunion d'ent	retien des pist

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Gordon McDonald, le président de la National Capital Region Harness Horse Association (NCRHHA), était présent pour aborder plusieurs questions.
- Les juges ont effectué des retraits hâtifs (transport) de "MICKYMAKSOMESPEED" de la Course 6 et de "PROBERTS LEGACY" de la Course 4.
 - L'entraîneur, Marc André Simoneau, en a été averti.
- Les juges ont effectué un retrait hâtif (inadmissible) de "MR HOUDINI" (entraîneur Fannie Beaulieu) de la Course 8, car ce cheval a été déclaré comme faisant partie du Programme HPIE et la documentation le plaçant dans le programme avait été incorrectement remplie.

 À la suite d'un examen avec le conducteur, Mike Healey, les juges Brethour, Rourke et Counsell ont imposé une suspension de conduite de trois jours (du 7 au 9 décembre, inclusivement) au participant pour une infraction à la règle 22.05.01(h) de la CAJO (frapper un autre sulky) alors qu'il conduisait le cheval, "KEYSTONE PRESTIGE", lors de la Course 9, à Rideau Carleton, le 14 novembre.

Décision #2920814

Courses:

- Philippe Trudeau a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. La retransmission vidéo d'OnPatrol n'était pas disponible en raison d'un dysfonctionnement informatique.

Examen de la course avant le poteau de ½ mille à l'aide de la retransmission en direct.

Aucune infraction n'a été commise.

Rien d'autre à signaler.

- 2. Rien à signaler.
- 3. Rien à signaler.
- 4. Rien à signaler.
- 5. Examen de la course entre le vainqueur, le #1, "RONDA DU LAC", (Pascal Berube), et #3, "BEACH JOURNEY", (Guy Gagnon), arrivé en 3^e position, avant le poteau de ¾ de mille.

Le #3 avait suffisamment d'espace pour sortir. Aucune infraction n'a été commise.

Enquête au sujet du conducteur du #5, "LA COEUR CHAPEAU", (Robert Shepherd), en ce qui concerne le mouvement de ses pieds dans le dernier droit. L'explication qu'a donnée M. Shepherd, à savoir qu'il avait retiré le bouchon d'oreille intérieur, a été acceptée.

Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.

7. **Enquête** au sujet des #2, "MEADOWBRANCH NOBLE", (Guy Gagnon), arrivé en 1^{re} position, et #5, "RIPPED AND READY", (Jimmy Gagnon), arrivé en 3^e position, pour avoir possiblement quitté le parcours dans le dernier virage.

Les deux chevaux ont effectivement quitté le parcours en se rendant à l'intérieur de deux pylônes consécutifs.

Le #2 a été dépassé par le #3, "ROSE RUN WHY NOT", (Pascal Bérubé), et a été placé en 2^e position (règle 18.08.02.01 de la CAJO).

Le #5 n'a pas été dépassé et, par conséquent, il n'y a pas eu de placement.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/ICDsf17 r5Y

Considérant que plusieurs pylônes manquaient (à cause de la pluie qui les a fait flotter) avant que M. Guy Gagnon et M. Jimmy Gagnon ne passent à l'intérieur, aucune sanction n'est imposée.

Rien d'autre à signaler.

- 8. Rien à signaler.
- 9. Rien à signaler.
- 10. **Enquête** et **objection du conducteur** au sujet d'une possible obstruction causée par le #1, "BANDURA", (Guy Gagnon), arrivé en 2^e position, au #2, "DOMINION", (Pascal Bérubé), après le poteau de ¼ de mille.

Après avoir examiné la vidéo de la course et parlé aux deux conducteurs (M. Bérubé a déclaré que le #1 était sorti et avait frappé la jambe avant de son cheval, causant un bris d'allure (signalé dans la statistique avec un bris d'allure); M. Gagnon a déclaré qu'il était sorti en premier), l'objection a été retenue.

Le #1, arrivé en 2^e position, a été placé en 9^e position (règle 22.09 de la CAJO). Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/0KUWLHGUxh8

M. Gagnon assistera à un examen concernant la règle 22.05.01(a) de la CAJO (dévie vers l'extérieur provoquant une obstruction).

Enquête pour le #7, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), qui a fait un bris d'allure avant le départ.

Il a terminé la course en 4^e position et a été placé en 3^e position.

Il n'a pas eu de l'équipement brisé.

Il s'est rendu bien à l'intérieur du poteau de remboursements lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Rien d'autre signaler.

Réclamations:

Course 4

Le #6, "THEDOGINTHEFIGHT" (1), pour \$8,500, par Darren Tingley et Duane Tingley (Mandy Archer entraîneur).